

---

## Compte rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais arrière-littoraux du Bessin » et du Comité de gestion des terrains du Conservatoire du littoral

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, 09h30 à Ver sur Mer

### Présents :

---

M. Thomas BIERO, responsable de l'unité territoires labellisés au service ressources naturelles de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie  
M. Pierre BRIERE, Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité  
Mme Isabelle BUREAU, Cheffe du service Patrimoine de la délégation Normandie du Conservatoire du littoral  
M. Hervé DALLEMAGNE, chef de projet au bureau d'études CERESA  
M. Gianni DUPONT, chargé de mission gestion du littoral à TER' Bessin  
M. Edouard DUVAL, Gérant de la SCI des Dunes  
Mme Carole FRUGERE, Conseillère départementale du canton de Courseulles-sur-Mer  
Mme Camille HELIE, Chargée de mission au Conservatoire du littoral  
Yann JONCOURT, représentant du service littoral et mer à l'Agence de l'eau Seine Normandie  
M. Hervé NIEL, Chargé de mission au Conservatoire du littoral  
M. Jean-Philippe LACOSTE, Délégué de rivages Normandie au Conservatoire du Littoral et directeur du Syndicat mixte littoral Normand  
M. Philippe LE ROLLAND, Responsable de l'unité nature du service eau et biodiversité à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados  
M. Frédéric LONGAVENNE, chargé de mission biodiversité à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados  
M. Cédric NOUVELOT, Conseiller départemental du canton de Courseulles-sur-Mer, président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais arrière littoraux du Bessin »  
M. Gilles TABOUREL, Maire de Meuvaines  
M. Pascal THIBERGE, Maire de Graye-sur-Mer  
M. Jean-Luc VERET, Maire de Ver-sur-Mer  
M. Olivier ZUCCHET, Garde gestionnaire du Département du Calvados

### Excusés :

---

M. le Président de l'ASA des marais de Ver-sur-Mer  
M. le Président de l'ASA de défense contre la mer  
M. le Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord  
M. le Sous-préfet de Bayeux  
M. le Président de la Région Normandie  
M. le Président de la communauté de communes Seules terre mer  
M. le Président du SMAEP du Vieux Colombier  
M. le Président de la Chambre d'agriculture du Calvados  
M. le Président du comité régional de la conchyliculture de Normandie  
M. le Président de l'association de chasse maritime des rivages du Bessin  
Mme la Déléguée du Conservatoire botanique national de Brest – antenne Normandie Caen  
M. le Président du Groupe Ornithologique Normand  
M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Calvados  
M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie  
M. le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

---

## **Objet : Révision du Document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) et du plan de gestion des terrains du Conservatoire du littoral – partage des enjeux et des objectifs stratégiques**

M. VERET accueille les participants et les remercie de leur présence.

M. NOUVELOT, président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais arrière littoraux du Bessin », introduit la réunion. Il remercie les participants pour leur présence et rappelle le contexte de la révision conjointe des deux documents cadres pour le site : le DOCOB du site Natura 2000 « marais arrière-littoraux du Bessin » et le plan de gestion des marais de Graye-sur-Mer et Ver-Meuvoines, propriétés du Conservatoire du Littoral. Ces documents quasi-superposés ont été co-construits avec les acteurs locaux lors de groupes de travail. Leur mise à jour conjointe s'inscrit dans un contexte d'évolution climatique qu'il devient nécessaire de prendre en compte dans les enjeux et les objectifs formulés.

M. NIEL excuse les participants qui n'ont pas pu prendre part à cette réunion et rappelle l'ordre du jour :

- Rappel de la démarche et du plan de travail pour la révision de ces deux documents
- Retour sur le diagnostic du site
- Enjeux identifiés pour le site
- Objectifs stratégiques
- Validations et perspectives

### **1. Rappel du contexte et de la démarche**

La révision du DOCOB et du plan de gestion est en cours depuis 2021, et associe les acteurs locaux dans sa construction. Les diagnostics des deux documents ont été transmis aux membres préalablement au COPIL.

Cette démarche se déroule en trois grandes étapes:

- Evaluation des précédents documents et diagnostic (patrimoine naturel, activités socio-économiques, enjeux)
- Définition des objectifs stratégiques et opérationnels pour le plan de gestion et objectifs de développement durable pour le DOCOB
- Identification des mesures de gestion

Le Conservatoire du littoral intervient sur Graye-sur-Mer depuis 1979, sur Ver-sur-Mer depuis 1993. Le site Natura 2000 a été désigné en 2004. La gestion des terrains du Conservatoire du littoral a été déléguée au Conseil départemental du Calvados en 2015.

Depuis le lancement de la démarche de révision du DOCOB et du plan de gestion en 2021, 6 groupes de travail se sont réunis avec un total de 50 participants représentant 25 structures :

- Quatre groupes de travail thématiques en ce qui concerne le diagnostic : trait de côte et changements globaux, gestion et usages, biodiversité, accueil du public,
- une réunion de travail relative aux enjeux,
- une réunion pour définir les objectifs stratégiques.

Le calendrier et les étapes de travail passées et à venir sont présentées.

## 2. Retour sur le diagnostic

Les éléments sont présentés par M. DALLEMAGNE et s'appuient sur les documents transmis préalablement au COPIL.

Les habitats d'intérêt européens communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 sont globalement en bon état de conservation bien qu'une dynamique globale de fermeture des milieux soit observée. Deux espèces d'intérêt communautaire liées aux marais doux ont été identifiées : l'Agriion de mercure (une petite libellule) et le Vertigo de Desmoulins (un minuscule escargot). En lien avec les changements climatiques et les intrusions marines, l'évolution des habitats et de la biodiversité doit être prise en compte.

M. VERET indique que pour freiner les intrusions marines, un projet de renforcement dunaire par des dépôts de sapins de Noël avait été envisagé par la commune de Ver-sur-Mer mais n'a pas pu être mis en œuvre compte-tenu de freins au projet.

M. DALLEMAGNE indique que les résultats de ces expérimentations menées sur d'autres territoires sont mitigés. M. ZUCCHET précise les limites identifiées dans ce projet : peu de sable de volage est disponible pour permettre la reconstitution de la dune et réduire les intrusions marines déjà présentes. A ce titre, le choix de ce site mérite d'être questionné pour la mise en place d'un tel dispositif. M. LE ROLLAND rappelle également que ces projets d'expérimentations nécessitent d'être anticipés pour formaliser les demandes réglementaires nécessaires et permettre leur étude par les services de l'État.

M. BIERO ajoute que si les intrusions marines sont inéluctables à terme, il semble plus pertinent de composer avec les éléments pour permettre à la nature de s'adapter progressivement. Ce type de lutte plus artificielle peut parfois s'avérer plus néfaste pour les espèces et les milieux qu'une adaptation progressive, notamment en cas de rupture brutale par exemple.

L'évolution de la compétence relative à la Gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) sur le territoire est présentée et amène des remarques.

M. VERET indique que bien que cette compétence soit officiellement reprise par TER Bessin, les communes et les ASA assurent encore certaines responsabilités.

M. DUPONT rappelle le territoire d'intervention du syndicat mixte TER Bessin et le transfert de compétence GEMAPI. Le nouveau service GEMAPI qui a émergé en début d'année 2022 est en cours de construction. Sur le volet « GEMA » une technicienne de rivière est déjà en place sur le secteur Isigny Omaha ; pour le reste du territoire, le recrutement de techniciens est en cours. Pour le volet « PI », M. DUPONT est en charge de la gestion des systèmes classés sur tout le linéaire côtier du territoire du syndicat mixte. Des études de dangers viennent d'être lancées et permettront de définir les systèmes classés à l'horizon 2023-2024.

Pour la prise en charge de travaux d'entretien sur les systèmes classés actuels, un marché est en cours de lancement ; la définition des travaux se fera en lien avec les communes concernées.

M. NOUVELOT rappelle que la décision de faire porter la compétence GEMAPI à TER Bessin est bien une décision politique locale et que les techniciens en charge de cette nouvelle compétence ne font que s'adapter aux échelles définies par les élus. Il souligne le temps nécessaire pour recruter les équipes et construire cette nouvelle compétence.

Sur la question des financements pour l'entretien des systèmes d'endiguement, le Conseil départemental du Calvados a décidé de poursuivre son accompagnement financier auprès des communes, pour une durée qui reste inconnue. Il invite les communes à demander des fonds de concours auprès des intercommunalités pour être aidé dans les travaux.

M. DUVAL fait remarquer l'imbrication entre différents dispositifs qui peut manquer de lisibilité pour les acteurs locaux : à titre d'exemple, l'évolution du trait de côte est abordée dans le cadre de cette

démarche de révision de DOCOB et de plan de gestion et également dans la stratégie locale de gestion de la bande côtière « Notre littoral pour demain » menée par TER Bessin.

M. NIEL indique que notre démarche locale permet d'abonder ces démarches plus globales, en faisant par exemple des apports sur le volet biodiversité. M. DUPONT confirme la différence d'échelle entre les deux dispositifs : une réflexion à l'échelle d'un marais d'une part, et une stratégie à l'échelle de trois intercommunalités d'autre part.

M. VERET fait part de son regret face à l'absence d'actions de prévention des inondations sur les marais de Ver-Meuvinnes, la compétence « PI » se focalisant sur les systèmes d'endiguements.

M. DUPONT précise qu'un dialogue avec les ASA sera entamé à partir de septembre sur le territoire de TER Bessin.

M. THIBERGE souhaiterait qu'un accord global à l'échelle du territoire de TER Bessin soit un préalable et permette de s'ajuster ensuite à plus petite échelle (site Natura 2000).

M. NOUVELOT rappelle les délais administratifs liés à cette révision de DOCOB et la nécessité d'actualiser ces documents caducs.

La présentation du diagnostic sur la gestion de l'eau amène les remarques suivantes :

M. DUVAL indique que dans les années 50, le marais de Meuvinnes était blanc deux ou trois fois par an suite aux intrusions marines. Les protections qui ont été mises en place ont permis de limiter ces intrusions ces 50 dernières années.

M. NIEL précise que l'évolution des milieux est également liée à la salinisation des nappes (remontée du biseau salé) qu'il convient aussi de prendre en compte.

La présentation de la gestion conservatoire du site et des contrats Natura 2000 mobilisés amène M. DUVAL à préciser sa satisfaction d'avoir pu bénéficier, en tant que privé, de fonds liés aux contrats Natura 2000 pour maintenir les milieux ouverts et de l'aide de l'animateur pour les constituer.

Le volet accueil du public amène les remarques suivantes :

M. VERET souligne que la problématique de la canalisation de la fréquentation (notamment motorisée) et de la gestion des dépôts sauvages sont des points cruciaux à travailler dans le plan d'action.

Sur la question des stationnements, M. VERET précise que le parking du mémorial est important et peut constituer une porte d'entrée intéressante vers le marais. De même, M. THIBERGE rappelle que le parking à l'est du marais de Graye (secteur croix de Lorraine) est un accès au site qui mérite d'être ajouté sur les documents.

### **3. Enjeux identifiés pour le site**

Les différents enjeux sont présentés : les enjeux écologiques, les enjeux socio-économiques et les enjeux transversaux.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

### **4. Objectifs stratégiques**

Les objectifs stratégiques s'intitulent « Objectifs à long terme » dans le plan de gestion et « Objectifs de développement durable » dans le DOCOB.

Ces derniers ont été proposés en groupe de travail et validés globalement par les membres qui ont proposé des reformulations pour certains objectifs.

M. NIEL rappelle la différence entre objectifs à long terme / objectifs de développement durable qui définissent une stratégie pour les 10 années à venir, et les objectifs opérationnels qui sont formulés pour les 5 ans à venir. Cette différence d'échelle temporelle permettra d'intégrer les différentes démarches en cours sur le territoire, notamment celles menées par TER Bessin.

Les évolutions entre les objectifs des précédents documents et les documents en cours d'écriture sont présentées. Le changement notable est de passer d'une orientation de maintien des habitats d'eaux douces dans le précédent DOCOB à une notion d'accompagnement à l'évolution des milieux en lien avec les changements globaux.

M. DUVAL s'interroge sur la notion « d'accompagnement », il ne faudrait pas que ça sous entende « laisser faire ».

M. LACOSTE indique que cette notion d'accompagnement est ici davantage perçue comme une transition douce. Il rappelle que sur d'autres secteurs (Val de Saire et estuaire de l'Orne par exemple), il a été fait le choix inverse de favoriser les entrées d'eau pour accélérer le retour des marais salés.

M. THIBERGE questionne les modalités d'entretien du réseau hydraulique et la manière de gérer la circulation d'eau dans le marais qui accueille les eaux de ruissellement. Les eaux venant des terres sont bloquées au sein du marais (zone tampon entre la terre et la mer) et peuvent poser des problèmes d'inondation dans la commune si ces eaux ne sont pas évacuées vers la mer.

M. LE ROLLAND rappelle que toute intervention/travaux qui impactent les cours d'eau, les zones humides est soumise à la Loi sur l'eau et à minima à un porter à connaissance. Il invite les élus à anticiper ces questions et à prendre contact avec la DDTM au préalable pour disposer des conseils réglementaires.

F. LONGAVENNE ajoute qu'en plus de l'application de la loi sur l'eau (cours d'eau et zones humides) et de l'arrêté permanent d'entretien des cours d'eau (prescription pour fossés en zone de marais), il convient pour ce site de solliciter l'appui de l'animateur Natura 2000 avant tous travaux sur les fossés afin d'écartier toutes incidences sur les habitats européens.

Une autre évolution liée aux échanges qui ont eu lieu lors des groupes de travail est soulignée : la volonté des acteurs locaux de renforcer la quiétude au sein du marais, alors que dans les documents précédents, le développement de boucles de promenade était formulé. M. ZUCCHET indique qu'il sera intéressant de mesurer les impacts de l'évolution de la notoriété du marais sur le site.

## **5. Validation et perspectives**

Avant de soumettre ce diagnostic et ces objectifs au vote, M. NOUVELOT demande aux participants d'exprimer leurs dernières remarques.

M. DUVAL revient sur le fait de laisser la mer entrer, qui ferait de ces marais, à terme, une lagune. Il évoque les défenses latérales proposées dans le cadre de l'étude de gouvernance GEMAPI menée par TER Bessin et l'absence de nouveaux systèmes de défense au droit du marais.

M. LACOSTE rappelle qu'il n'y a pas sur ce site, de volontés d'accélérer les processus d'intrusions marines, et qu'il est bien envisagé d'essayer de conserver les milieux de marais doux là où c'est encore possible.

M. DUPONT rappelle que pour la définition des systèmes d'endiguement dans le cadre de la GEMAPI, il faut identifier les zones à protéger vis-à-vis des biens et des personnes. A ce titre, le marais est exclu puisqu'il ne répond pas à ces critères.

M. VERET apprécie l'orientation de préserver les marais doux tant que cela est possible. Il insiste sur le dialogue nécessaire entre les politiques Natura 2000 et GEMAPI pour que les actions définies ne soient pas contradictoires. Il souligne à ce titre la notion de cohérence formulée dans l'objectif D : « renforcer l'animation et la cohérence des partenariats ».

M. LONGAVENNE indique que dans la façon dont les objectifs sont rédigés, il y a une complémentarité. Le maintien d'une mosaïque de milieux indique bien qu'une diversité est recherchée à l'échelle du marais.

M. NOUVELOT rappelle les moyens financiers à mettre en face des objectifs et le coût que nécessite la construction et l'entretien de digues. Il convient dans cette démarche d'identifier les actions acceptables économiquement et techniquement pour retarder cette salinisation. Une étude

prospective de l'évolution de l'écosystème dans les 20 prochaines années serait intéressante à mener.

M. THIBERGE souligne que le travail restitué est bien le reflet des échanges qui ont eu lieu dans les groupes. Les objectifs du plan de gestion sont très proches de ceux du DOCOB. Le 1.1 est très équilibré entre le fait de prendre en compte l'évolution des milieux tout en donnant une priorité à l'existant.

M. DUVAL indique qu'il faudrait à minima, entretenir les systèmes de défense existants et souhaiterait que puisse être évalué le coût d'une défense frontale contre la mer comparé à une défense latérale.

M. VERET partage cette remarque : l'entretien des enrochements existants mérite d'être considérée s'il s'agit de sommes raisonnables.

M. LE ROLLAND rappelle les problématiques d'érosion naturelle à proximité des enrochements et des épis. Il ajoute que les choix politiques faits dans le cadre de la GEMAPI ne veulent pas dire qu'on abandonne les systèmes de défense qui existent déjà. Par contre, il rappelle également que compte tenu du caractère vulnérable par rapport aux risques de submersion marine, certaines communes littorales Françaises ont déjà décidé de ne pas continuer à protéger le front de mer en orientant leur réflexion vers les zones de rempli pour les habitations.

M. ZUCCHET partage ces observations sur le volet biodiversité : il y a 20 ans, le marais de Ver n'était déjà plus doux. L'eau salée entrainait via les mares de chasses qui étaient remplies durant les grandes marées. Au sein de ces mares, aucun amphibien n'est observé. A l'inverse, sur Meuvaines des milieux de marais doux sont bien présents. Sur Ver, une défense frontale est donc à relativiser au regard des habitats salés d'ores et déjà présents sur ce secteur.

M. BIERO rappelle l'objectif de la politique Natura 2000 qui vise la préservation de la biodiversité. Les influences marines induisent une modification de milieu avec la perte d'espèces et d'habitats liés aux eaux douces, mais l'apparition d'autres milieux et d'autres espèces tout aussi intéressants et rares. Les objectifs présentés sont donc pertinents et équilibrés. Dans le cadre de Natura 2000, l'État n'a pas vocation à apporter des financements pour contrer cette évolution naturelle des milieux, quand bien même cette évolution serait la conséquence locale de changements globaux induits par les activités humaines.

**Les éléments présentés précédemment sont soumis au vote ; ils sont validés à la majorité.**

Les prochaines étapes de la démarche de révision sont présentées :

Un groupe de travail sera organisé après l'été, pour définir les actions à mettre en œuvre. Un COPIL de validation des deux documents sera organisé en fin d'année 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et les discussions étant closes, M. Cédric Nouvelot propose de lever la séance.

Le Président du Comité de pilotage,

Cédric Nouvelot



Pièce jointe :  
*Diaporama*